

PHILIPPE DE HARVENG, ABBÉ DE BONNE-ESPÉRANCE *

SA BIOGRAPHIE

On ne possède en somme que peu de données directes sur la vie de Philippe de Bonne-Espérance. Les chroniques anciennes, qui pourraient fournir quelque élément pour notre travail, — exception faite pour le ms. 76 E 15, conservé à la Bibliothèque Royale de la Haye ¹⁾ — sont perdues maintenant, et l'on ne retrouve de ci, de là, que quelque extrait incorporé dans son œuvre par un chroniqueur plus récent. Il en est ainsi pour la chronique de Jean Sivry — un religieux de Bonne-Espérance — rédigée vraisemblablement au début du XIV^e siècle, et qui a été utilisée par E. Maghe, 42^e abbé de Bonne-Espérance, pour composer son « *Chronicum Ecclesiae B. Mariae Virginis Bonne Spei* » ²⁾.

Pour écrire la vie de Philippe, nous en serons souvent réduits

*) Cet article forme avec ceux qui suivront une partie d'une étude : « Philippe de Harveng. Sa Vie, Ses Oeuvres et Sa Doctrine », qui fut déjà en 1934 présentée à l'Institut Pontif. Internat. « Angelicum » comme thèse pour le titre de docteur en théologie. L'auteur regrette de n'avoir pu pousser plus loin cette étude qui ne constitue à ses yeux qu'une préparation à des travaux ultérieurs.

1) Ff. 37 v.-55 r. : Chronique de Sigebert de Gembloux, continuée jusqu'à Philippe. La biographie de ce dernier a été publiée par P. Lehmann, *Historisches Jahrbuch in Auftrage der Görres-Gesellschaft*, t. 45. München, 1925, pp. 556-557.

2) Voici les principaux auteurs modernes qui nous donnent des informations sur Philippe de Bonne-Espérance : U. Berlière, — dont l'étude est la plus complète parue jusqu'à ce jour —, *Revue Bénédictine*, 1892, pp. 24-31, 69-77, 130-136 ; Brial, *Histoire Littéraire de la France*, t. XIV, Paris, 1817, pp. 268-273 ; R. Ceillier, *Histoire Générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. 23, Paris, 1763, pp. 285-286 ; E. De Seyn, *Dictionnaire des Ecrivains Belges, Bio-Bibliographie*, t. 2, Bruges, 1931, pp. 1447-1448 ; L. Devillers, *Biographie Nationale*, t. 17, Bruxelles, 1902, coll. 310-312 ; A. Erens, *Dictionnaire de Théologie Catholique*, t. 12, Paris, 1933, coll. 1407-1409.

aux renseignements, que nous pourrions glaner dans ses écrits qu'il nous a légués. Or, la plupart de ces traités ou lettres sont de nature théologique ou ascétique, et ne touchent donc qu'occasionnellement à l'un ou l'autre aspect de sa vie. D'autres au contraire doivent leur origine à des circonstances spéciales et, par le fait même, n'apporteront de détails précis que sur certaines époques de sa vie. C'est ainsi par exemple que nous sommes mieux informés sur la période de son exil, grâce à des lettres envoyées à saint Bernard et au pape Eugène III.

Selon toute probabilité Philippe naquit à Harveng, localité située sur un affluent de la Trouille, non loin de Mons ³⁾. En faveur du fait, on peut citer le témoignage du nécrologe de l'abbaye de Bonne-Espérance, conservé dans un manuscrit du XIV^e siècle, qui lui-même est basé, selon toute vraisemblance, sur un texte plus ancien ⁴⁾. Ce serait donc là la raison pour laquelle les biographes le dénomment couramment Philippe de Harveng, et non pas parce qu'il appartenait à la famille, qui tenait en fief la seigneurie de Harveng, car Philippe se nomme lui-même « plebeius » : « ne nobiliori plebeius viderer adulari » ⁵⁾. D'autres l'appellent encore *Philippus ab Eleemosyna*, ou *Eleemosynarius*, et prennent ce surnom comme un titre décerné à Philippe pour sa libéralité envers les pauvres. Mais, c'est là une opinion subjective ; elle ne peut faire valoir aucun argument basé, soit sur la tradition historique, soit sur le contenu des ouvrages laissés par Philippe. Il est certes plus pro-

3) Cf. *Atlas Curiosus*, t. III, Belgium Regium, Amsterdam, (sc. XVIII), *Carte de Hainaut* ; E. De Seyn, *Dictionn. Histor. et Géograph. des Communes Belges*, t. I, Bruxelles, 1924, s. v. Harveng ; F. A. Bernier, *Dictionnaire géographique et historique... de Hainaut*. Mons, 1889, p. 241.

4) U. Berlière, *La Terre Wallonne*, 1913, p. 80. — C'est là l'avis aussi de Hugo d'Etival dans ses *Sacri et Canonici Ordinis Praemonstratensis Annales*, t. I, Nancy, 1734, col. 357 ; Dom Brial, (*Hist. Litt.*, t. XIV, p. 286), déclare ignorer l'origine de ce surnom. Celui-ci ne porterait pas sur le lieu de naissance de Philippe, car, à son avis, il n'existait aucune localité de ce nom dans les Pays-Bas ; et de plus Harveng pourrait n'être qu'une mauvaise transcription de Herning, un village en Artois. Il suffit de faire remarquer (cf. E. De Seyn, loc. laud.) que « ce village était au nombre des possession de l'abbaye de Lobbes selon la polyptique de 868-869, et formait une paroisse déjà dans la seconde moitié du XI^e siècle ». (Cf. encore n. 15).

5) Migne, *P.L.*, t. 203, coll. 98-99. « La seigneurie de Harveng appartenait primitivement à une famille qui portait son nom ; Widon de Harveng(t) vivait en 1195 », De Seyn, o.c., *ibid.* On trouve également dans Maghe (*Chron. Bonae Spei*, p. 110) une transcription d'une « donata » faite à l'abbaye de Bonne Espérance par Hugues de Harveng et son frère Robert, ainsi que la copie du document par lequel le pape Alexandre III confirme la donation en 1177.

bable que Philippe porte quelquefois le qualificatif « ab Eleemosyna » parce que des œuvres de son homonyme, Philippe abbé de l'Aumône, lui ont été attribuées à tort ⁶⁾.

On ignore la date de sa naissance ; Philippe lui-même ne la mentionne jamais. Toutefois, comme Philippe se fit religieux avant l'année 1130, on peut en déduire qu'il vint au monde vers le début du XII^e siècle. Il dit d'ailleurs lui-même qu'au moment d'embrasser la vocation religieuse, il se trouvait à la fin de son adolescence : « tandem fines adolescentiae sum ingressus » ⁷⁾.

Dès son enfance ses parents le destinèrent à la cléricature, et il fut présenté à l'évêque suivant la coutume de l'époque pour recevoir la tonsure. Philippe était alors « puer grandiusculus » ⁸⁾. Sans doute vécut-il dès lors sous l'œil paternel de l'évêque, qui lui avait conféré la tonsure ⁹⁾, et certaines indices nous portent à croire, que l'évêque en question occupait le siège de Cambrai ¹⁰⁾. Ce serait donc là aussi que, fréquentant l'école épiscopale, Philippe aurait reçu sa formation intellectuelle, y suivant les cours du trivium et du quadrivium préparatoires à l'étude de la théologie. D'aucuns sont d'avis que Philippe étudia également à Paris et cette opinion se base sur le fait que Philippe exalte hautement l'enseignement de cette Université dans sa lettre à Jean ¹¹⁾. C'est ce qu'affirment

6) Telles que : les lettres à Guillaume et à Alexandre III, les vies de saint Amand et de sainte Waudru, enfin les actes de saint Cyrice et de saint Julitte. — Cf. Brial, *Hist. Litt. de la France*, t. XIV, p. 268. — L'explication de Dom Brial me semble mieux rendre raison des faits que celle avancée par U. Berlière (*Revue Bénéd.*, 1892, p. 253), qui pense que le surnom « ab Eleemosyna » fut cause que beaucoup confondirent les deux personnages, comme A. Clerval, *Les écoles de Chartres au moyen-âge*. Paris, 1895, pp. 205, 304, 498.

7) Col. 828.

8) *Ibid.* — Quelques historiens (I. Le Paige, *Bibliotheca Praemonstratensis Ordinis*. Paris, 1633, p. 508 ; C. L. De Clèves, *Notre-Dame de Bonne-Espérance*. Bruxelles, 1869, p. 43) pensent que Philippe se ressentit toute sa vie d'une infirmité de jeunesse, contractée à la suite d'études excessives. Cette opinion se base sur le prologue des « *Moralitates in Cantica* » (col. 489). Or ce traité n'est pas de Philippe, mais a pour auteur un certain Luc.

9) Cf. col. 827.

10) En ce temps « l'un des plus illustres sièges épiscopaux de l'Europe occidentale (A. Molinier, *Les sources de l'hist. de France*, I^{er}, Paris, 1904, p. 159). — L'évêque en question serait ainsi Odon de Tournai (1105-1113) ou son successeur Burchard (1114-1130).

11) « Felix civitas, in qua sancti codices tanto studio revolvuntur, et eorum perplexa mysteria, superfusi dono spiritus resolvuntur, in qua tanta lectorum diligentia, tanta denique scientia Scripturarum, ut... merito dici possit civitas litterarum » (col. 31 D).

Bulaeus ¹²⁾, ainsi que C. Oudin ¹³⁾, D. Ceillier ¹⁴⁾ et H. Hurter ¹⁵⁾. Mais comme l'a déjà remarqué D. Brial ¹⁶⁾, on n'a aucun argument décisif pour dire que Philippe fréquenta cette Ecole. La finale de la lettre à Engelbert, étudiant à Paris, par laquelle Philippe le prie « eos qui tecum sunt socios tuos, amicos meos, vice mea plurimum saluta » ¹⁷⁾, n'est pas non plus croyons-nous, une preuve suffisante. Suivit-il les leçons d'Anselme de Laon ? Plusieurs l'affirment, et apportent en preuve un passage de la lettre de Philippe à Jean ¹⁸⁾. La parenté que l'on constate entre les conceptions théologiques d'Anselme et celles de Philippe semble fournir un appoint en leur faveur. Toutefois il suffit d'examiner quelques peu attentivement le texte de cette lettre pour voir que c'est Jean, qui étudia à Laon et non pas Philippe. D'ailleurs Anselme mourut en 1117 et il est invraisemblable que Philippe, né vers 1100, fut un de ses auditeurs. A lire les œuvres de Philippe on remarque aussitôt qu'il dû faire de fort bonnes études. « Il partagea dans l'étude des œuvres de l'antiquité classique l'ardeur qu'y apportèrent un nombre d'écrivains du douzième siècle » ¹⁹⁾. Les citations et les réminiscences d'auteurs classiques dont il parsème ses textes le prouvent abondamment. Il connaît Caton, Cicéron, Horace, Juvénal, Lucain, Martien, Capella, Ovide, Perse, Plaute, Salluste, Sénèque, Térence, Virgile. Il a lu les auteurs grecs, sans doute en traduction ²⁰⁾. Il affirme même qu'il a quelques notions d'hébreu ²¹⁾.

12) *Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, Paris, 1665, p. 768.

13) *Commentarius de scriptoribus Ecclesiae antiquis*, t. II, Leipzig, 1722, p. 1443.

14) *Histoire Générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. 14, Paris, 1863, p. 683.

15) *Nomenclator literarius theologiae catholicae*, t. II, Innsbrück, 1906, col. 187.

16) Col. 34 C.

17) Ainsi Duboulay, Oudin, H. Hurter, Ceillier, Mgr. Grabmann, (*Geschichte der Schol. Methode*, t. 2, 1911, p. 119) écrit : « ... in den Schriften des Prämonstratenser Abtes Philippe von Harveng (Harvengt † 1182), eines Schülers Anselm von Laon ». L'expression manque de netteté. On ne peut dire que Philippe a suivi les leçons d'Anselme ; tout au plus peut-on affirmer qu'il est tributaire des mêmes courants intellectuels.

18) « Super hoc versiculum vestra glossa : « In clauistro, inquit, et alibi, in scholis scilicet, didici ; nec juxta quorundam praesumptionem ipse me docui, sed a magistro Anselmo didici, quod non dico, ut me commendo, sed ut vos tangam » (col. 58).

19) U. Berlière, *Revue Bénédictine*, 1892, p. 26.

20) « Unde etsi Hebraea et Graeca eo datae sunt ordine patribus ab antiquo, tamen quia non usu, sed fama sola ad nos quasi veniunt de longinquo, eisdem valefacto, ad Latinam praesentem utcumque se applicat intellectus... » (col. 154 A).

21) Cf. col. 341 A.

Il étudia ainsi « per aliquot annos », satisfait de sa cléricature, sans viser à de plus hautes dignités ecclésiastiques, et, parvenu au terme de son adolescence ²²⁾, la grâce de Dieu l'appella à la vie claustrale « ut forensi tumultu relegato et pompae fastu vel fastigio saecularis, me teneret et foveret quies et abjectio salutaris » ²³⁾. Ce fut probablement vers 1119 que Philippe rencontra saint Norbert pour la première fois, alors que celui-ci, en tournée apostolique, visita l'évêque de Cambrai Burchard (1117-1130). La sainteté du grand apôtre, qui attirait l'attention des évêques et des fidèles ²⁴⁾, ne manqua pas d'enthousiasmer le jeune étudiant. Aussi résolut-il de se joindre à l'ordre de Prémontré.

On ne sait pas avec certitude dans quelle abbaye Philippe fit vêtue, mais tous les indices portent à croire qu'il reçut l'habit des mains de saint Norbert à Prémontré même et que, à la fin de 1126 ou au début de 1127, il fut partie du groupe de religieux détachés de l'abbaye généralice pour jeter les fondements de Bonne-Espérance. Cela expliquerait aussi fort bien comment Philippe, déjà vers 1130, occupera la charge de prieur dans la nouvelle abbaye, dont Odon fut le premier abbé.

A Bonne-Espérance, Philippe n'avait pour seul désir que de vivre en paix et humilité au milieu de ses confrères ²⁵⁾, et une année s'écoula avant qu'il reçut la prêtrise ²⁶⁾. Il devint rapidement prieur. Cela ressort de sa lettre au pape Eugène III ; Philippe y dit ²⁷⁾ notamment qu'il avait alors plus de 20 années de vie religieuse et environ 19 années de priorat. Or comme Eugène III mourut en 1153, il faut que cette lettre ait été écrite en 1151, ou du moins tout au plus tard en 1152. Philippe était donc prieur en 1132 ou 1133, et peut-être même fut-il le premier prieur nommé par l'abbé Odon. Il accepta cette charge par obéissance ²⁸⁾ et s'efforça pendant dix-neuf ans, de faire régner la paix et la concorde entre ses confrères. D'autres détails sur cette époque de sa vie font défaut ²⁹⁾.

22) « Fines adolescentiae » (col. 828 B).

23) Col. 89. Cf. aussi col. 99, 828.

24) Cf. U. Berlière, *La Terre Wallonne*, 1913, p. 80.

25) Cf. col. 89 B.

26) Cf. col. 828 C.

27) « ... nullius in Ecclesiam supereminens honore magistratus, nisi quod electione horum quibus obedire decreveram evocatus per decem fere et novem annos in eo manseram, qui dicitur prioratus » (col. 89 C). Cf. col. 94 A.

28) Cf. col. 89, 90.

29) Maghe donne l'année 1131 comme celle en laquelle Liétard, évêque de

La lettre au pape Eugène III (1145-1153) va nous apprendre comment la bonne entente qui régnait au monastère prit fin ³⁰⁾. Poussé par le diable ³¹⁾, un confrère, dont le nom n'est pas donné, se mit à murmurer contre le prieur et à répandre des accusations calomnieuses ³²⁾, si bien qu'elles prirent corps ³³⁾ et que l'on examina l'affaire. D'aucuns refusèrent d'y croire ; mais il n'en fut pas de même pour d'autres ; le calomniateur eut beau jeu de poursuivre ses menées ³⁴⁾ et de recruter de nombreux adhérents tant parmi le clergé que parmi les laïcs ³⁵⁾. Voici ce dont on accusait Philippe : « Prior, inquiunt, de Bonne-Spe, nequiter conversatur, prior religioni et ordini suo contumaciter adversatur : prior mercimonio confratrum suorum benevolentiam acquisivit : prior ambitionis intuitu suam illis gratiam impertivit : prior, inquiunt, violator pacis, litium seminator, prodicionis reus, auctor dissensionis, temeravit jura, ordinem confudit, fidem rupit, usurpavit indebita, licitis non contentus ad inconcessa procaciter se extendit » ³⁶⁾.

Bientôt plus personne n'osa prendre la défense de Philippe et ses adversaires en profitèrent pour demander son éloignement ; seul le départ de Philippe disaient-ils pouvait ramener la paix à Bonne-Espérance ³⁷⁾. Mais Nicolas I († 1167), l'évêque de Cambrai, persuadé de l'innocence de Philippe, s'opposa fermement à ces exigences, d'autant plus qu'à cette époque le prélat Odon ne se trouvait

Cambrai (1131-1136), fit la bénédiction du nouvel atrium (Cf. U. Berlière, *Revue Bénédictine*, 1892, p. 69) ; en 1132, on posa les fondements de l'église de Bonne-Espérance (Cf. U. Berlière, *La Terre Wallonne*, 1913, p. 78).

30) Cf. col. 88 ss.

31) « Quod nimirum vidit et invidit ille noster omnium nequam hostis... » (col. 90 A).

32) « Inventum igitur hominem quem sibi utilem aestimavit, ad peragendum quod disposuerat primum et praecipuum ordinavit. Ille autem coepit, ut praedoctus fuerat, murmurare et sinistros de me rumores mordenti susurrio fabricare » (col. 90 C).

33) « quod semel, quod iterum, quod saepius dictum est, audierunt, et ut se habet humana suspicio, verum esse quod videbatur verisimile crediderunt » (col. 90 D).

34) Cf. *ibid.* ; « .. quae numquam egeram, me egisse pertinaciter affirmavit, et quae bene gesseram, in contrarium commutavit » (col. 91 c).

35) « Non solum enim monachos et eos qui dicuntur clerici saeculares, sed et turbas rumor iste non latuit populares... » (col. 90 D).

36) Col. 92 A, B.

37) « ad hoc excrescente verborum turbine res devenit, ut dicerent qui me vexabant pacem rebus nullatenus posse dari, nisi Ecclesia mea ejectus compelleret alias conversari » (col. 92 D).

pas à l'abbaye ³⁸⁾. De leur côté plusieurs abbés de l'ordre firent eux-aussi une enquête et reconnurent la fausseté des accusations. Mais les adversaires de Philippe ne se tinrent pas pour battus. Ils réussirent à gagner à leur cause l'archevêque de Reims, Samson (1140-1161), et saint Bernard, l'abbé de Clairvaux ; et un chapitre général, tenu à Prémontré, déclara Philippe indigne de la fonction de prieur ³⁹⁾. D'aucuns, qui se disaient bienveillants envers lui ⁴⁰⁾, engagèrent Philippe à quitter Bonne-Espérance de plein gré. Finalement, l'évêque de Cambrai dût céder, lui-aussi, bien à regret et, recommandant Philippe à la Providence divine, le laissa quitter son abbaye ⁴¹⁾.

L'occasion se présente ici d'examiner plus en détail les relations entre saint Bernard et Philippe de Bonne-Espérance, d'autant plus que l'abbé de Clairvaux ne paraît pas étranger aux difficultés que Philippe eût à affronter. Sans doute les froissements entre les divers Ordres se multipliaient à cette époque de multiplication des monastères : « Unde tam clericorum quam monachorum, et nova monasteria feraci garmine coalescunt, et antiqua, resumpta, resumpta vigore pristino, reflorescunt... adeo tamen adversus invicem recalcitrant in junctura, ut tenentes mandatum quo ad diligendum Deum jubentur laudabiliter proficisci, secundum et simile inveniantur reprehensibiliter oblivisci » ⁴²⁾. Les Bénédictins « veteres monachi qui nigro habitu vestiuntur » ne voyaient pas d'un bon œil les austérités introduites par les Cisterciens ; tous deux d'autre part avaient à se plaindre amèrement des clercs réguliers ⁴³⁾.

La lecture des lettres de Philippe montre que ce dernier avait la plus grande estime pour la personne de l'abbé de Clairvaux : « Miror si vestra sanctitas dignabitur me audire, et ad finem usque sermonis audiens pervenire, et non magis indignabitur quod audiam vel mutire, vestramque reverentiam vir nullius meriti convenire » ⁴⁴⁾,

38) Il n'est guère aisé de trouver une raison à l'absence de l'abbé Odon à cette époque. Un voyage, pour assister au chapitre général de l'ordre, ou pour se rendre à Paris près du pape Eugène III, ne semble pas donner une explication suffisante. Il est toutefois certain qu'Odon n'avait pas encore abdiqué en ce temps. — On pourra lire d'autres conjectures dans Maghe, p. (65).

39) Cf. col. 96 C.

40) « Nonnulli vero qui se mihi forte benevolos spoponderunt » (col. 93 B).

41) Cf. col. 93 C.

42) Col. 87 D, 88 A.

43) Cf. col. 83 C, D.

44) Col. 77 C.

et qu'il attribue le jugement erroné de saint Bernard à son égard plutôt à une précipitation mal éclairée qu'à la malveillance : « quia nihil invidiae, nihil malitiae vestrae adscribo sanctitati » ⁴⁵). Cette vénération toutefois n'empêche pas Philippe d'affirmer que l'abbé de Clairvaux eut néanmoins sa part dans les troubles qui agitaient alors l'abbaye de Bonne-Espérance.

Qu'était-il arrivé en effet ? Un prémontré avait quitté Bonne-Espérance pour entrer à Clairvaux ; ses supérieurs lui avaient fait dire d'avoir à réintégrer son abbaye et l'abbé de Clairvaux le renvoya ⁴⁶). Mais le religieux repartit bientôt de Bonne-Espérance et fut incorporé cette fois-ci à Clairvaux, grâce surtout à l'influence d'un personnage qui se trouvait être à ce moment l'hôte de saint Bernard ⁴⁷). Bonne-Espérance envoya une nouvelle délégation pour obtenir le retour de ce religieux, mais saint Bernard ne voulut point céder malgré l'appel fait à un privilège concédé aux prémontrés par Innocent II ⁴⁸) et à une convention passée jadis entre les abbés cisterciens et prémontrés ⁴⁹). La délégation ne rapporta qu'une réponse verbale de saint Bernard. Celui-ci affirmait être très affligé parce que cette affaire avait mis le trouble dans la communauté de Bonne-Espérance, mais ce n'était pas là un motif suffisant pour renvoyer à nouveau ce religieux ; il disait en outre, ne rien savoir de l'existence d'un pareil privilège. Néanmoins il prendrait l'affaire en considération et à l'avenir refuserait d'accueillir d'autres transfuges. En ce qui concerne le consentement des abbés de Prémontré et de Bonne-Espérance, le pape lui-même les aurait obligés à le donner, si lui, Bernard, l'avait demandé au Souverain Pontife ; il

45) Col. 86 D.

46) Cf. col. 78 B. Probablement parce que « le règle de Saint Benoît défend absolument à tout abbé de recevoir dans son monastère un religieux d'une autre communauté connue sans le consentement de son abbé » (U. Berlière, *Revue Bénéd.*, 1892, p. 70).

47) Cf. col. 78 B.

48) « Le pape Innocent II, renouvelant en 1141 le privilège accordé à saint Norbert en 1126 (*Act. Sanct.*, t. I, p. 831 ; Hugo, *Ann. Praem.*, I, 9), défendit à tout abbé de recevoir ou de garder dans son monastère un religieux profès de Prémontré, qui n'aurait point reçu de son abbé et du chapitre l'autorisation de passer à un autre ordre (*Mir., Op. dipl.*, III, 331). Le cas échéant, l'abbé avait le droit de rappeler canoniquement le religieux, et, au besoin, s'il refusait de se rendre à cette injonction, de l'excommunier (Phil., col. 78 ». (U. Berlière, *Revue Bénéd.*, 1892, p. 70).

49) « Novit etiam quod inter abbates nostri et vestri ordinis est conductum, et pacis gratia conservandae diligentius interdictum, ne alter alterius fratrem praesumat retinere, nisi ille abbatibus sui licentiam potuerit obtinere » (col. 78 C).

ne voulait cependant pas recourir à cet expédient ⁵⁰). De plus, quelqu'un lui avait dit que les prélats de Prémontré et de Bonne-Espérance eux-mêmes avaient permis au religieux en question de passer à Clairvaux ⁵¹).

Dans sa première lettre « *Miror* » Philippe, au nom de son abbaye, élève des protestations véhémentes contre cette réponse de saint Bernard. Il en appelle de nouveau au privilège d'Innocent II, défendant non seulement de recevoir un sujet prémontré mais encore de le garder, et il cite le texte du document papal ⁵²). Il affirme en outre que Bernard sait fort bien que les abbés de Prémontré, de Laon, de Braine et de Steinfeld ont proclamé ouvertement en sa présence que jamais l'abbé de Prémontré ni celui de Bonne-Espérance n'ont donné leur consentement en cette affaire ⁵³). L'abbé de Bonne-Espérance, convoqué à Paris par le pape, aurait refusé son approbation bien qu'Eugène III lui-même la sollicitât ; il déclarait ne vouloir céder que devant un ordre formel. Mais le pape ne voulut pas aller jusque là. Et Philippe insinue que si Bernard n'a pas insisté, c'est qu'il se rendait compte que le droit était du côté de l'abbé de Bonne-Espérance ⁵⁴). Philippe conclut par un appel à la charité fraternelle, charité qui devrait régner entre les différents monastères pour être en harmonie avec les paroles du Christ (Joh. XIV, 27 ; XIII, 35), tandis que trop souvent on ne rencontre que froissements et difficultés ; qu'elle puisse régner entre l'Ordre de Prémontré et celui de Clairvaux pour le plus grand bien des religieux et l'édification des séculiers ⁵⁵). En terminant Philippe demande humblement, mais avec insistance, d'être honoré d'une réponse ⁵⁶).

50) « Verumtamen, ut dicitis, praecipiens procul dubio praecepisset, si hoc ei vestra reverentia consulere voluisset... Quod ideo, ut aestimo, consulere noluistis, quia non esse consulendum veraciter cognovistis... » (col. 79 D).

51) Cf. col. 79 B.

52) « Sic enim habetur in scripto : « Fratrum vestrorum qui stabilitatem et obedientiam promiserunt sine proprii abbatis et capituli sui licentia nullus discedere, discedentem nullus praesumat retinere » (col. 79 A).

53) Cf. col. 79 B.

54) Cf. n. (50) : « Quod ideo, ut aestimo, consulere noluistis, quia non esse consulendum veraciter cognovistis, ne gratiam quam apud eum ampliorem caeteris obtinetis, in nostram parvulorum offensam verteretis. Quid enim refert utrum per suam, an per alterius potentiam quis proximum opprimere molitur... » (l.c. ibid.).

55) Cf. col. 84 B).

56) « ... Si apud vos esse cuiusquam meriti me viderem, profecto ad respondendum urgentius vos urgerem... » (col. 85 B).

Cette lettre de Philippe ne doit jamais avoir touché son destinataire. On ne trouve en effet aucune trace de la réponse sollicitée ; de plus, Philippe dans une autre lettre à saint Bernard, écrite trois années plus tard, le suppose explicitement. Cela explique aussi mieux comment saint Bernard, dans sa lettre à Hugues de Prémontré ⁵⁷⁾, ne fait aucune allusion à la lettre du prieur de Bonne-Espérance. Somme toute, il est probable que la démarche des délégués envoyés par Philippe ait déplu à saint Bernard. En tout cas, celui-ci a prêté l'oreille aux bruits répandus par les calomniateurs de Philippe et, en les appuyant de son influence, il fut cause en partie de l'exil du prieur de Bonne-Espérance.

La chronologie des événements que nous venons de rapporter se laisse déterminer avec une assez grande précision ; aussi les différents auteurs qui ont parlé de Philippe sont-ils généralement d'accord à ce sujet. Le point de départ du comput est fourni par la date de la mort du pape Eugène III, à savoir : le mois de juillet 1153. La lettre de Philippe au pape doit du moins dater de 1152, ou, au plus tard de 1153. Or elle semble bien avoir été écrite peu de temps après le retour de Philippe à Bonne-Espérance, et comme son exil dura environ deux années ⁵⁸⁾, celui-ci a commencé en 1150 ou 1151. C'est durant cet exil qu'il faut probablement mettre la deuxième lettre à saint Bernard, car le contenu de ce document révèle chez Philippe une période de calme et de soumission à son sort ; on n'y relève pas non plus la moindre allusion à l'affaire du religieux transfuge. Comme trois ans se sont écoulés entre les deux lettres à saint Bernard, la première a ainsi été écrite en 1147 ou 1148 ; cependant pas avant le mois du juin 1147, car elle est postérieure au séjour d'Eugène III à Paris (avril-2 juin 1147). La lettre

57) Cf. J. Mabillon, *S. Bernardi Opera omnia*, t. I, Milan, 1850, col. 370 ss. Les auteurs affirment couramment que le religieux de Bonne-Espérance n'est autre que celui dont saint Bernard parle dans cette lettre à Hugues, et dans laquelle le frère en question est appelé Robert. Cette opinion rencontre plusieurs difficultés, voire même des oppositions entre les informations fournies par la lettre de Philippe et celles de la lettre de saint Bernard. Ainsi : Celui-ci déclare qu'il n'avait admis frère Robert dans son couvent que sur un ordre formel du pape ; ensuite, le pape avait demandé et obtenu de Hugues et de l'abbé de Robert le consentement pour ce dernier de passer à Clairvaux ; enfin, saint Bernard déclare que plusieurs années durant il avait détourné Robert de ce projet, alors que Philippe suppose plutôt que cela ne fut pas le cas pour le religieux de Bonne-Espérance, dont il est question dans sa lettre à saint Bernard.

58) Cf. col. 96 C, 97 A.

à Eugène III nous apprend aussi que Philippe, lors son bannissement, occupait la fonction de prieur depuis près de dix-neuf ans ; c'est donc vers 1131 qu'il fut élevé à cette charge et cette date s'harmonise bien avec les données concernant l'élévation d'Odon à l'abbatiate ⁵⁹).

Philippe doit avoir ressenti profondément l'injustice que lui fut faite ⁶⁰) et ce lui fut une lourde croix que de quitter l'abbaye qu'il aimait tant ⁶¹). Néanmoins il fit montre d'une grande patience, se soumettant respectueusement aux décisions de ses supérieurs.

On ignore où Philippe passa son exil. Sans doute dans l'une ou l'autre abbaye norbertine, mais on n'a pas de témoignage permettant de préciser ce point. On sait seulement qu'il fut mandé au chapitre général de Prémontré en 1152 (ou 1153) pour y être entendu. Philippe dans sa nouvelle résidence fut l'objet d'une surveillance continue et minutieuse ; cela le peinait ; mais comme son entourage se rendit peu à peu compte de son innocence, il trouva sa croix plus facile à porter ⁶²). De plus « un ami lui était resté, Barthélemy, évêque de Laon, le grand protecteur des monastères, qui bientôt allait échanger son siège épiscopal contre l'humble cellule de moine à l'abbaye de Foigny (1151). Il se souvint de Philippe, et pour l'encourager, lui envoya une ceinture » ⁶³). Philippe remercia son ami par un lettre touchante dans laquelle il lui exprime toute sa reconnaissance et laisse déborder les sentiments de son cœur meurtri. Pendant cette période également Philippe poursuivit le travail de son commentaire sur le Cantique des Cantiques, ouvrage qu'il dédia à la sainte Vierge qui l'avait si fréquemment soutenu durant ses tribulations : « Tu igitur (Virgo sancta), cujus ope in camino pressurarum sub gravi malleo non defeci » ⁶⁴).

Il vivait ainsi depuis plus d'une année dans une abbaye étrangère, lorsqu'un chapitre général, tenu à Prémontré, lui apporta un rayon d'espoir. Les abbés, venus « more solito », « e diversis mundi partibus », décidèrent d'examiner le cas de Philippe. Ils le convoquèrent

59) Cf. le colophon apposé par Henri, un religieux de Bonne-Espérance, à la Bible qu'il transcrivit de 1132 à 1135, et duquel il ressort que l'année 1132 était le 3^e année de la prélature d'Odon ; le colophon est imprimé dans Hugo, (*Ordinis Praem. Annales*, t. I, Nancy, 1734, p. 354-355).

60) Cf. lettre à Barthélémy : col. 70 ss. Cf. aussi col. 97, 1145, 1049.

61) Cf. col. 89 B, 58 D, 59 A, aa.

62) Cf. col. 95 B, C.

63) U. Berlière, *Revue Bénédictine*, 1892, p. 75.

64) Col. 490 A.

pour s'expliquer et se justifier. Après l'avoir entendu, les abbés le déclarèrent innocent et exprimèrent leur regret de la sentence portée auparavant par les supérieurs de Philippe ; ils engagèrent l'exilé à jeter le voile de l'oubli sur les événements passés, et à réintégrer son abbaye, afin de rendre la paix aux confrères que son départ avait jetés dans le trouble et la consternation ; pendant son absence, en effet, les difficultés, loin de diminuer, s'étaient au contraire multipliées ⁶⁵).

Philippe rentra ainsi à Bonne-Espérance. Le passé fut oublié et pardonné ; un souvenir obsède encore le religieux : la crainte d'avoir peut-être lors de son différend avec l'abbé de Clairvaux, offensé le pape Eugène III, ancien moine cistercien lui-même ⁶⁶). Il eut vivement désiré d'aller trouver le pape, mais empêché de réaliser son dessein par suite des circonstances, il résolut de lui faire part de ses sentiments de respect et de soumission. Ce fut la dernière lettre relative à ses malheurs. Cette lettre forme la principale source pour le récit des faits racontés plus haut.

Philippe fut élevé à l'abbatiate quelques années plus tard. Odon, encore mentionné en 1156 en qualité d'abbé de Bonne-Espérance ⁶⁷), apparaît comme abbé résignataire, le 20 avril 1158, jour de la mort de la vénérable Oda, prieure de Rivreuille ⁶⁸). Maghe a soutenu la même opinion contre Le Paige et il ajoute que l'abbé Odon mourut au mois de février, mais on ne sait quelle année. On pourrait donc avec Léopold Devillers ⁶⁹) proposer l'année 1157 comme date de l'élection abbatiale de Philippe.

Philippe n'aspirait pas aux honneurs de la prélature. Il se faisait une très haute idée de cette dignité, laissant entendre lui-même

65) Cf. col. 96 B.

66) Cf. U. Berlière, *Revue Bénéd.*, 1892, p. 76.

67) Un de ses derniers actes fut d'obtenir d'Adrien IV la libre élection des abbés de Bonne-Espérance (6 octobre 1152). La dernière mention de son activité abbatiale se lit dans une charte de 1156, par laquelle le chapitre de Cambrai lui cède le moulin des Estinnes moyennant une redevance annuelle (*Cartulaire*, t. XIV, p. 23-24. Maghe, p. 70 rapporte cette donation à Philippe, mais la charte porte le nom de l'abbé Odon). La date exacte de son abdication est inconnue ; elle est toutefois antérieure au 20 avril 1158, jour de la mort de la vénérable Oda de Rivreuille, aux obsèques de laquelle se trouvèrent Philippe et son prédécesseur Odon (cf. col. 1374 A). — U. Berlière, *Revue Bénéd.*, 1892, p. 130.

68) Cf. U. Berlière, *La Terre Wallonne*, 1913, p. 82.

69) *Biographie nationale*, t. 17, Bruxelles, 1903, col. 311.

qu'il craignait la responsabilité de guider les âmes : « Audis quia praelatis severa Dei justitia non blanditur, majoribus non parcit, nec eorum perversitatibus assentitur, sed quia fecit omnes, et est de omnibus illi cura, potentes potenter, et fortiores est fortius punitura » ⁷⁰). Il était d'ailleurs profondément convaincu qu'un prélat doit unir harmonieusement dans une perfection plus que commune, une juste sévérité à une aimable charité : « Sed talem (c. à. d. ut amari amplius appetit quam timeri) se praelatus non potest foris erga subditos exhibere, nisi primum suis moribus excolendis interiorum studuerit diligentiam adhibere, et de profectu tendens sollicitus ad profectum, juvante gratia, eosdem profectus perduxerit ad perfectum » ⁷¹). Le prélat doit être intègre dans sa doctrine, instruire les ignorants, veiller à la discipline ⁷²), et comme sa charge donne à ses faits et gestes une répercussion plus profonde, il doit montrer l'exemple de toutes les vertus ⁷³). D'autre part, les dignités ne sont pas exemptes de dangers : « et quo in Ecclesia gradus obtinent digniores, eo sanctitate excursus faciunt longiores » ⁷⁴), et la sollicitude des biens temporels qu'entraîne la direction d'une abbaye, n'autorise pas un supérieur à négliger ses devoirs spirituels au grand dommage de sa propre âme ⁷⁵).

Philippe se laissa néanmoins imposer ce joug. Elu par la volonté de ses confrères, il s'efforça par son exemple de confirmer les exhortations qu'il leur adressait ⁷⁶). Il gouverna ainsi avec grande sollicitude et l'abbaye de Bonne-Espérance et la communauté des vierges prémontrées de Rivreuil, placée sous sa juridiction. Il s'attacha à faire fleurir les études et la discipline religieuse, poursuivant l'œuvre de l'abbé Odon qui faisait transcrire de nombreux manuscrits au scriptorium du monastère, pour l'édification et l'instruction des membres de la communauté ⁷⁷). D'ailleurs, Philippe

70) Col. 109 A.

71) Col. 112 C.

72) « Cumque majores nostri conveniunt nos doctrina, erudiunt nescios, devios arguunt disciplina... » (col. 328 C).

73) Cf. coll. 106 ss.

74) Col. 102 B.

75) « Qui in Ecclesia ceteris cura et officio praeponuntur, hac doctrina, si velint attendere diligentius, instruuntur, ut scilicet summo studio dent operam otio spiritali, nec ab illo resiliant blanditiis et lenocinio temporali » (col. 300 B).

76) Cf. coll. 107, 108.

77) Cf. Hugo, *Praem. Ord. Annales*, t. I, Nancy, 1734, col. 372 — c'est ce dont témoignent aussi plusieurs des codices qui se conservent jusqu'à ce jour en différentes bibliothèques. Ainsi la bibliothèque de la ville de Mons contient

lui-même composa plusieurs traités pour convier ses confrères à l'étude de la science des choses sacrées.

« Les seigneurs du Hainaut se firent un honneur d'être comptés au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye » ⁷⁸⁾. Des Clèves ⁷⁹⁾ donne l'énumération des donations faites à Bonne-Espérance sous la prélatrice de Philippe. En 1166, Philippe reçut une lettre de l'empereur Frédéric Barberousse (1152-1190), par laquelle celui-ci déclare mettre tous les biens de l'abbaye sous la protection impériale ⁸⁰⁾. L'an 1176, se trouvant à l'abbaye de Lobbes avec d'autres abbés, il signe avec eux une charte de Baudoin V, comte de Hainaut (1171-1195) ⁸¹⁾. Les hautes autorités ecclésiastiques elles aussi se montrèrent bienveillantes à l'égard de l'abbaye. Philippe reçut à plusieurs reprises des lettres du pape Alexandre III (1159-1181) ⁸²⁾. Il obtint de Raynald de Dassel, archevêque de Cologne et chancelier de l'empire (1159-1167), les corps des martyrs Polycarpe, Martius, Valère, Honoré et Etienne, et des vierges et martyres, Thérèse, Marguerite, Balbine, Sambarie et Margarie ⁸³⁾. De leur côté, « les

20 Mss. écrits à Bonne-Espérance au XII^e siècle. (Cf. P. Faider, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Publique de la Ville de Mons*, Gent, 1931). De même la Bibliothèque Royale de La Haye conserve plusieurs codices très précieux, qui proviennent du même scriptorium. D'autres sont conservés à la bibliothèque de l'abbaye de Maredsous (cf. Dom. Germ. Morin, Isidore de Cordoue et ses œuvres d'après un manuscrit de l'abbaye de Maredsous, *Revue des questions historiques*, t. XXXVIII, 1885, pp. 536-545), à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (cf. J. v. d. Gheyn, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. I, Bruxelles, 1901, pp. 18, 19) et à celle de Paris (cf. *Catalogue Général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Bibliothèque S. Geneviève, t. I, Paris, 1898, p. 635).

78) U. Berlière, *Revue Bénédictine*, 1892, p. 131.

79) *Notre Dame de Bonne-Espérance*, Bruxelles, 1869, p. 45.

80) Cf. le texte littéral dans Maghe (*Chron. B. S.*, c. 11, p. 96), Des Clèves, *o.l.*, p. 46, 47.

81) Cette charte a été publiée par D. Martène (*Amp. Coll.*, t. II, col. 896). Cf. *Hist. litt. de la France*, t. 14, p. 272. — « L'original de cette charte repose dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, aux archives de l'Etat, à Mons ». (L. Devillers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, (Commission Royale de l'Histoire), t. 13, Bruxelles, 1844, p. 474).

82) En 1165, 1171, 1175, 1177. Cf. Des Clèves, *c.l.*, p. 47, 48; Maghe, *c.l.*, p. 100.

83) « La translation solennelle de ces saintes reliques est mentionnée dans le Martyrologe de Bonne-Espérance au trente octobre, et dans une Vie de sainte Ursule imprimée à Cologne (*Chron. de Bonne-Espérance*, p. 74) ». Des Clèves, *c.l.*, p. 48).

évêques, heureux de trouver dans les religieux de Bonne-Espérance de précieux auxiliaires, aimèrent à leur confier le soin de nombreuses paroisses » ⁸⁴).

Philippe demeura vingt-cinq ans au gouvernail de l'abbaye de Bonne-Espérance, et en 1182, peu avant Noël, il résigna sa charge en faveur de Godescalc, abbé de Bucilly. C'est la date indiquée par Jean de Sivry, selon Maghe : « Philippus noster... regimen et officium pastorale deposuit in adventu Domini, Joannes de Sivri » ⁸⁵).

L'abbé Philippe avait grandement désiré de se préparer dans la solitude à une pieuse mort : « Felix enim si sic mori merear, sic dormire, si me dignetur Sponsus beneficio mortis hujus, somni gratia delinire ; si hoc prohibeantur filiae Hierusalem impedire, ne compellar scilicet vel ad vitae molestias, vel ad culpae vigiliis resilire » ⁸⁶). Cette grâce lui fut concédée. Il mourut le 11 avril 1183. C'est l'avis aussi d'U. Berlière ⁸⁷), conformément aux données fournies par Maghe rapportant le témoignage de Jean de Sivry ⁸⁸). « Nous adoptons », dit U. Berlière, « pour le jour de sa mort la date donnée par le Nécrologe de Parc (Biblioth. royale de Bruxelles, ms. 11563-4) et par celui de Ninove (Archives de l'Etat à Gand) » ⁸⁹). Casimir Oudin ⁹⁰), suivi par D. Ceillier ⁹¹), fait mourir Philippe en l'année 1188, sur la supposition que l'építaphe du pape Urbain, éditée parmi les poésies de Philippe, est celle du pape Urbain III (1185-1187), et qu'elle est l'œuvre de Philippe. Or, cette építaphe fut composée non pas pour le pape Urbain III, mais pour Urbain II (1188-1199), et Philippe n'en est pas l'auteur ; elle est vraisemblablement l'œuvre de Pierre de Léon, chez qui le pontife mourut ⁹²).

84) U. Berlière, *Revue Bénéd.*, 1892, p. 131.

85) Jean de Sivry était religieux de Bonne-Espérance et curé d'Anderlues (*Cartul. de Bonne-Espérance*, t. 14, pp. 15-18) ; il devint prieur de l'abbaye en 1317 (*ibid.*, I, pp. 225-228). Cf. U. Berlière, *Revue Bénéd.*, 1892, p. 135, n. 5 ; Maghe, *c.l.*, p. 114.

86) Col. 302 C.

87) *La Terre Wallonne*, 1913, p. 80.

88) Maghe, *c.l.*, 1. 1.

89) *Revue Bénéd.*, 1892, p. 136.

90) *Comm. de Scriptor. Ecclesiae*, t. 2, col. 1446.

91) R. Ceillier, *Hist. Génér. des auteurs sacrés et ecclés.*, t. 14, Paris, 1863, p. 683.

92) Cf. *Hist. Litt. de la France*, t. 14, p. 273, 292.

On grava plus tard sur le tombeau de Philippe :
Marcescit florum flos Philippus, via morum,
Sub me. Sanctorum sit consors, Christe, tuorum.
Christe Jesu ! non da Philippo morte secunda
Laedi, sed tribue vivere perpetuo ⁹³).

Postel 1938.

G. P. SIJEN, O. Praem.

93) Cf. Hugo, *Ord. Praem. Annales*, t. I, p. 357.